



**LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL (PNR) DE L'AUBRAC
RECRUTE
UN « DEVELOPPEUR TOURISTIQUE »**

Descriptif de l'organisme employeur :

Le Parc naturel régional de l'Aubrac a été classé par décret du premier ministre le 23 mai 2018. Le Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) du PNR de l'Aubrac, chargé de la mise en œuvre de la Charte du Parc, développe des études, des expérimentations, des programmes de développement, de préservation et d'aménagement, tous domaines d'activités confondus.

Il s'étend sur 2 Régions (Auvergne-Rhône Alpes et Occitanie), 3 départements (Aveyron, Cantal, Lozère), 8 Communautés de communes, 64 communes classées et 14 communes partenaires situées en périphérie du PNR.

Plus d'informations sur www.parc-naturel-aubrac.fr

Contexte du recrutement :

Considérant la place du tourisme dans l'économie générale du massif de l'Aubrac, la Charte du Parc préconise d'engager plusieurs chantiers de structuration, de requalification et de soutien au développement touristique du territoire.

Suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe, le massif de l'Aubrac, concerné par 3 CDT et 2 CRT, est aujourd'hui couvert par 8 offices du tourisme dépendant de 8 intercommunalités différentes. Chaque office du tourisme a défini (ou est en train de définir) sa stratégie touristique, laquelle s'appuie plus ou moins fortement (en fonction de l'emprise de l'Aubrac sur le territoire intercommunal) sur la valorisation du massif et de ses territoires adjacents (Carladez, Margeride, Vallées du Lot et de la Truyère).

L'activité touristique sur l'Aubrac est principalement orientée autour :

- de la découverte de l'agropastoralisme, des pratiques, savoir-faire et de l'histoire qui y sont liés (transhumances, gastronomie...)
- de la découverte des paysages, par la randonnée pédestre (avec des itinéraires de renom = chemin de St Jacques de Compostelle, tour des monts d'Aubrac...)
- de la pratique d'activités de pleine nature, estivales comme hivernales (autour des 5 sites de pratiques d'activités nordiques et des vallées du Lot et de la Truyère).

Des actions ont déjà été engagées par le SMAG du PNR de l'Aubrac afin de soutenir et améliorer l'offre touristique sur le territoire :

- l'Aubrac a été reconnu « pôle de pleine nature » en 2017 et des opérations visant à développer de nouvelles offres et à structurer/consolider/diversifier les offres existantes sont en cours, notamment autour de la randonnée avec le déploiement progressif de l'outil « Géotrek » ;
- des outils d'information/sensibilisation/promotion sont engagés ou en cours avec les OT du territoire et d'autres partenaires (CRT...) pour valoriser le massif de l'Aubrac dans son ensemble : guide découverte du territoire, offre de séjours de nature, carte touristique, agenda des manifestations... ;
- Un travail de fond est engagé autour de la restructuration de la Maison de l'Aubrac, outil de promotion du territoire et de ses produits, accueillant plus de 80 000 visiteurs / an ;
- D'autres opérations concourant à la promotion touristique du territoire ont également été lancées : appui à la promotion de la route de l'énergie, présence à certains salons (agriculture...), organisation de manifestations, marquage de produits et de services touristiques...

Au regard des priorités définies dans la charte du Parc, des initiatives déjà engagées, des réorganisations territoriales récentes et des évolutions à venir (création du complexe Maison du Parc / Maison de l'Aubrac), il s'avère nécessaire aujourd'hui :

- de définir la stratégie touristique du Parc naturel régional qui devra être cohérente avec celles de ses partenaires
- et de proposer un plan d'actions pour assurer sa mise en œuvre dans les 5 années à venir.

Description de la mission :

Sous la responsabilité du directeur du Syndicat mixte et en collaboration étroite avec les chargés de mission « tourisme et activités de pleine nature », « marque parc » et « culture et arts vivants », le « développeur touristique » pilotera les travaux d'élaboration de la stratégie touristique et de définition d'un plan d'action à 5 ans pour le Parc naturel régional.

A cet effet, le chargé de mission :

- Réactualisera le diagnostic touristique du territoire en effectuant notamment une analyse :
 - o de la nouvelle organisation territoriale : découpage administratif, stratégies, organisation et missions développée aux différentes échelles, plans d'actions...
 - o de l'évolution de l'économie touristique
 - o des atouts/faiblesses/opportunités/menaces du territoire
 - o des besoins et des projets actuels des acteurs et professionnels locaux
- Mobilisera les partenaires publics, les représentants de professionnels du tourisme et les membres du SMAG du PNR Aubrac (rencontres, consultations, ateliers de travail, formation-développement) afin de :
 - o cibler les enjeux de développement touristique à l'échelle de l'Aubrac
 - o proposer des orientations stratégiques en matière de développement touristique
 - o élaborer des scénarios prospectifs
 - o formaliser la stratégie touristique du Parc
- Intégrera dans ces actions une réflexion sur le positionnement du complexe « maison du Parc/maison de l'Aubrac » dans la stratégie touristique
- Co-construira un plan d'actions à 5 ans qui traduira les orientations politiques définies préalablement
- Fournira des argumentaires techniques, permettant l'arbitrage et les choix stratégiques par l'autorité territoriale ; assurera la restitution de ses différentes actions auprès du Comité syndical (collaboration permanente avec les élus et la direction)
- Conduira de premières actions de préfiguration en partenariat avec les réseaux de professionnels et les collectivités concernés : supports mutualisés de promotion, évènements, formations...
- Accompagnera des porteurs de projets (publics ou privés) dans la conception, la réalisation d'opérations dans le domaine du tourisme durable, en veillant à la cohérence entre ces dernières et la stratégie touristique du Parc
- Développera des relations permanentes avec les réseaux professionnels chargés de la promotion du tourisme (CRT, CDT, OT, Communautés de communes, groupement de professionnels) et facilitera leur mise en réseau
- Participera aux réflexions stratégiques et à la mise en œuvre de projets interparcs

Le Chargé de mission participera par ailleurs aux activités générales du Syndicat mixte : réunions du personnel, Comités syndicaux et bureaux en fonction de l'ordre du jour... ; représentation ponctuelle auprès de certaines instances extérieures...

Formation, savoirs et compétences requises :

Formation / compétences / expérience :

- Formation de niveau bac + 5 en développement territorial et touristique
- Expérience professionnelle de 5 ans minimum dans un poste similaire
- Connaissance parfaite du fonctionnement des collectivités, des établissements publics de coopération Intercommunale, des organismes et des entreprises intervenant dans le domaine du tourisme
- Réglementation, financement public dans le secteur touristique
- Marketing touristique, environnement numérique appliqué au tourisme
- Compétences appréciées dans l'utilisation des SIG

Savoir-faire :

- Capacité à élaborer et à mettre en œuvre la mission dans ses différentes étapes : diagnostic, définition des objectifs et des moyens, élaboration du plan d'actions
- Capacité à mobiliser et à fédérer autour d'un projet
- Bonnes capacités d'animation, de communication et en conduite de réunions
- Bonnes capacités rédactionnelles (rédaction de dossiers techniques, de contenus de supports de communication, compte-rendu, courriers)
- Maîtrise des outils bureautiques et de PAO

Savoir être :

- Sens de l'initiative, créativité
- Intérêt pour le développement durable du tourisme et l'écotourisme
- Sens du dialogue, du travail en équipe
- Organisé, rigoureux, dynamique et autonome

Conditions de recrutement :

- Poste à pourvoir au 1^{er} juillet 2019
- Contractuel de la fonction publique territoriale à temps plein (35h hebdomadaires), en CDD de 1 an renouvelable ;
- Rémunération brute annuelle : selon barème de la fonction publique territoriale, adaptable selon expérience professionnelle
- Lieu de travail : Village d'Aubrac – 12 470 ST CHELY D'AUBRAC
- Permis B et véhicule personnel indispensables.

Candidatures :

Adresser les candidatures (lettre manuscrite exigée, CV, photo et prétentions salariales) avant le 24 mai 2019 à :

Monsieur le Président
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac
Village d'Aubrac
12 470 ST CHELY D'AUBRAC

Les auditions seront programmées la semaine 24.

Pour tout renseignement : info@parc-naturel-aubrac.fr ou 05.65.48.19.11